

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,
Le jeudi 16 février à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/01/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Julien BONNET, Karine BOISSONNEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Myriam COUTANCEAU (pouvoir à Déborah DUBUIS), Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT.

Mme Karine BOISSONNEAU a été élue secrétaire de séance.

N° 2023-006 Contrat d'association avec l'Ecole privée mixte Année scolaire 2022-2023

Le Conseil Municipal, conformément au contrat d'association entre l'Etat et l'Ecole Privée Mixte de LARGEASSE, après avoir pris connaissance du budget de fonctionnement de l'Ecole et après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer une somme globale de 60 000 € à l'OGEC pour l'année scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 16 février 2023

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

